



Compte rendu de la Réunion De la Commission Sportive Départementale Du 11/03/19

PRÉSENTS : Benoit GANDREUIL, Patrick CHEVALIER, Patrice GUILLOTEAU, Vincent LORIOU, David LORIOU, Stephane LEROY

EXCUSES :

3E JOURNEE – PHASE 2 DU SAMEDI 09 MARS 2019

EN D5-A : Breuil-Chaussée 5 contre Combrand 7

L'équipe de Combrand 7 a déclaré son forfait pour cette rencontre.

De ce fait, L'équipe Combrand 7 est déclarée battue par forfait simple 0-14, marque 0 point rencontre.

En application de l'Article 17 Ter (additif Comité) du règlement du championnat de France départemental par équipes, la pénalité financière pour forfait simple est égale à la caution.

Puis en application de l'article II -709.2 alinéa b, confiscation de la caution et règlement au comité de la somme correspondant aux frais de déplacement aller et retour.

Les équipes exemptent doivent impérativement renseigner leur composition d'équipes sous SPID. Un courrier sera adressé aux ne respectant pas cette consigne.

- La Crèche/Ste Néomaye 8 en D4A

BENOIT GANDREUIL

Président de la CSD